

Initiatives ministérielles

ment, les gens se regrouperont seulement sous deux parapluies. Et que la loi le dise ou ne le dise pas, le gros bon sens primera. Il est évident que nous saurons très bien s'il est normal et naturel de n'avoir que deux camps et si les gens, spontanément, se regrouperont dans l'un ou dans l'autre camp.

Encore une fois, ceux qui s'objectent à cette loi le font sans savoir comment elle sera appliquée et le font d'une façon prématurée.

Troisièmement, je dis à ceux qui pensent que le gouvernement abusera de sa position qu'ils présument d'avance des conditions dans lesquelles ce référendum se tiendra.

Il est évident que nous, du Parti libéral, allons nous battre pour nous assurer que les Canadiens aient la chance de s'exprimer sur une réforme constitutionnelle, mais surtout aient la chance de dire oui au Québec, et aux Québécois de dire oui au Canada.

Et nous pensons que, lorsque le gouvernement créera un processus on ne peut plus démocratique, c'est-à-dire de consulter la population sur des changements constitutionnels, il sera possible d'être avec eux, dans la mesure où cette proposition constitutionnelle rencontrera les objectifs qui ont été exprimés d'une façon très claire et très précise par le chef du Parti libéral, soit de permettre une réforme constitutionnelle qui tiendrait à la fois compte des aspirations légitimes du Québec, des aspirations des autochtones et des aspirations des gens qui viennent des provinces les moins peuplées du Canada. Dans la mesure où cette proposition constitutionnelle sera soumise à la population, nous n'aurons aucune crainte, aucune difficulté d'être dans le parapluie du gouvernement.

Si j'ai bien interprété les propos du chef du Nouveau Parti démocratique, je pense que ce parti-là se retrouvera aussi avec le gouvernement et avec nous pour se battre en faveur du Canada. Et je dis aux gens qui sont ici sous de fausses représentations—à part le député de Laurier—Sainte-Marie—que, dans la province de Québec, les gens vont voter en faveur d'un renouvellement du fédéralisme canadien qui rencontre les objectifs des Québécois.

Des voix: Bravo!

M. Ouellet: Finalement, on a fait beaucoup état du fait que ce projet de loi est vicié. . .

Une voix: À 100 p. 100!

M. Ouellet: . . . parce qu'il ne prévoit pas une clause qui interprétera les résultats du référendum.

Notre chef a exprimé plus tôt aujourd'hui dans le débat son espoir qu'aucun changement constitutionnel ne se ferait sans l'approbation d'une majorité de citoyens des quatre grandes régions du pays. Nous pensons, bien sûr, qu'il serait plus opportun que ceci soit inscrit dans le texte de loi lui-même.

J'ai posé la question tout à l'heure au ministre, qui m'a assuré que la loi référendaire n'a pas force de loi comme telle pour changer la Constitution. Il est donc évident que cette consultation populaire, même si elle n'a pas valeur juridique ou force de loi, elle aura nécessairement valeur morale et valeur symbolique très grande, absolument très grande.

Nous pensons que lorsque le premier ministre décidera de soumettre à la population canadienne une proposition constitutionnelle, puisque ce n'est pas dans ce projet de loi-ci, nous pensons qu'il sera à ce moment-là excessivement important, pour lui, d'annoncer, avant même la tenue du référendum, que son gouvernement s'engage à ne pas mettre en place une série d'amendements constitutionnels qui n'auraient pas reçu l'aval d'une majorité de Canadiens, dans chacune des grandes régions du pays.

Pour nous du Parti libéral du Canada, il est évident que nous nous guiderons dans le futur en fonction d'un tel engagement.

Il est certain, lorsque nous formerons le gouvernement, que cette loi référendaire, qui devra être révisée dans quelques années—le projet de loi prévoit qu'elle soit soumise, d'ici quatre ans, à un comité parlementaire—j'espère qu'à ce moment-là, les Libéraux seront au pouvoir et qu'avec leur majorité, ils amèneront cette loi. Nous nous assurerons que dans le futur, des amendements à la Constitution soient soumis aux Canadiens pour approbation, et qu'ils soient soumis, non seulement à une majorité de Canadiens, mais à une majorité de Canadiens des provinces Atlantiques, à une majorité de Québécois, à une majorité d'Ontariens et à une majorité de Canadiens des provinces de l'Ouest.

Je terminerai mes remarques—je vois que le temps qui m'est imparti s'écoule—mais je voudrais toucher quand même un autre point avant de m'asseoir. Je voudrais rappeler que ce projet de loi a été étudié très attentivement, d'une façon très sérieuse en comité parlementaire.

Une voix: En deux jours!

M. Ouellet: Certains députés du Bloc québécois ont fait un gros chiard pour les médias à l'occasion de l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport. Je leur dirai que